

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.709.284, un actif net de D : 10.624.675 et un bénéfice de la période de D : 168.072.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2023, ainsi que de sa

performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 20,44% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 24 Octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2023	30/09/2022	Année 2022
Portefeuille-titres	4	7 518 743	7 127 045	7 612 612
Obligations et valeurs assimilées		7 483 236	7 127 045	7 612 612
Tires des Organismes de Placement Collectif		35 507	-	-
Placements monétaires et disponibilités		3 190 489	1 920 505	3 104 028
Placements monétaires	5	3 190 470	1 920 482	3 103 931
Disponibilités		19	23	97
Créances d'exploitation	6	52	66 056	-
TOTAL ACTIF		10 709 284	9 113 606	10 716 640
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	26 585	20 595	24 072
Autres créditeurs divers	8	58 024	825	1 309
TOTAL PASSIF		84 609	21 420	25 381
ACTIF NET				
Capital	9	10 197 366	8 832 486	10 279 095
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		17	43	50
Sommes distribuables de la période		427 292	259 657	412 114
ACTIF NET		10 624 675	9 092 186	10 691 259
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 709 284	9 113 606	10 716 640

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/07 au 30/09/2022	Période du 01/01 au 30/09/2022	Année 2022
Revenus du portefeuille-titres	10	113 653	336 053	92 039	291 438	389 179
Revenus des obligations et valeurs assimilées		113 653	336 053	92 039	291 438	389 179
Revenus des placements monétaires	11	12 616	32 599	21 583	45 410	80 477
Revenus des prises en pensions	12	67 582	397 501	-	-	4 363
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		193 851	766 153	113 622	336 848	474 019
Charges de gestion des placements	13	(26 585)	(102 179)	(20 595)	(62 795)	(86 867)
REVENU NET DES PLACEMENTS		167 266	663 974	93 027	274 053	387 152
Autres charges	14	(3 415)	(13 165)	(2 622)	(7 906)	(10 929)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(400)	-	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		163 851	650 409	90 405	265 947	376 023
Régularisation du résultat d'exploitation		510	(223 117)	(1 631)	(6 290)	36 091
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		164 361	427 292	88 774	259 657	412 114
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(510)	223 117	1 631	6 290	(36 091)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		4 021	(18 563)	(16 522)	50 500	55 470
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		200	31 650	21 800	(36 150)	(36 150)
RESULTAT DE LA PERIODE		168 072	663 496	95 683	280 297	395 343

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>168 072</u>	<u>663 496</u>	<u>95 683</u>	<u>280 297</u>	<u>395 343</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	163 851	650 409	90 405	265 947	376 023
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 021	(18 563)	(16 522)	50 500	55 470
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	200	31 650	21 800	(36 150)	(36 150)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(1 036 731)</u>	<u>-</u>	<u>(333 643)</u>	<u>(333 643)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>780 604</u>	<u>306 651</u>	<u>(60 940)</u>	<u>(911 271)</u>	<u>572 756</u>
Souscriptions					
- Capital	22 183 494	87 263 718	2 380 792	12 281 663	16 203 785
- Régularisation des sommes non distribuables	17 907	54 679	3 088	8 912	15 981
- Régularisation des sommes distribuables	728 722	3 387 428	57 788	396 368	529 277
Rachats					
- Capital	(21 403 760)	(87 356 384)	(2 440 008)	(13 148 300)	(15 631 097)
- Régularisation des sommes non distribuables	(17 548)	(56 829)	(3 181)	(9 238)	(13 993)
- Régularisation des sommes distribuables	(728 211)	(2 985 961)	(59 419)	(440 676)	(531 196)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>948 676</u>	<u>(66 584)</u>	<u>34 743</u>	<u>(964 617)</u>	<u>634 456</u>
ACTIF NET					
En début de période	9 675 999	10 691 259	9 057 443	10 056 803	10 056 803
En fin de période	10 624 675	10 624 675	9 092 186	9 092 186	10 691 259
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	92 579	101 165	87 554	95 517	95 517
En fin de période	100 253	100 253	86 970	86 970	101 165
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>105.979</u>	<u>105.979</u>	<u>104.544</u>	<u>104.544</u>	<u>105.681</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1.40%</u>	<u>4.14%</u>	<u>1.06%</u>	<u>2.99%</u>	<u>4.07%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2023, à D : 7.518.743 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			7 108 860	7 483 236	70.43%
<u>Obligations des sociétés</u>			2 143 660	2 230 322	20.99%
TN0003400405	AMEN BANK 2010	2 000	26 580	26 353	0.25%
TN0003600640	ATB SUBORDONNE 2017	7 000	280 000	291 977	2.75%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	300 000	315 120	2.97%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	120 000	120 236	1.13%
TN0001300623	BTE 2011	500	22 500	23 221	0.22%
TN0004201455	CIL 2018-1	200	4 000	4 239	0.04%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	150 000	153 736	1.45%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	300 000	315 866	2.97%
TN0002601045	STB 2010-1	2 000	26 580	27 171	0.26%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	30 000	31 075	0.29%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	200 000	215 123	2.02%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	600 000	621 723	5.85%
TN0003900263	UIB 2011-1	2 000	80 000	80 397	0.76%

TN0007200181	WIFAK ISLAMIQ 2019-1	200	4 000	4 085	0.04%
Emprunt National			712 500	738 156	6.95%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	50 346	0.47%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR1 CB	500	50 000	51 916	0.49%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	150 000	153 311	1.44%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	100 000	100 307	0.94%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	150 000	160 199	1.51%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	209 398	1.97%
TN0008000515	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	12 500	12 679	0.12%
Bons du trésor assimilables			4 252 700	4 514 758	42.49%
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	900	866 050	918 545	8.65%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 351 591	12.72%
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024	500	478 300	516 433	4.86%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 013 908	9.54%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	714 281	6.72%
Titres des Organismes de Placement Collectif			35 154	35 507	0.33%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	331	35 154	35 507	0.33%
Total			7 144 014	7 518 743	70.77%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					70.21%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2023 à D : 3.190.470 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% Actif net
Dépôt à vue		2 182 622	2 189 595	20.61%
	Banque Nationale Agricole	2 182 622	2 189 595	20.61%
créances sur opérations de pensions livrées		1 000 000	1 000 875	9.42%
PLMXL280923	Pension livrée ATB au 18/10/2023 (20 jours) au taux de 10,5%	1 000 000	1 000 875	9.42%
Total général		3 182 622	3 190 470	30.03%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			29.79%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2023 à D : 52, contre D : 66.056 au 30 septembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	65 952	-
Autres	52	104	-
Total	52	66 056	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2023 à D : 26.585, contre D : 20.595 au 30 septembre 2022 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Maxula Bourse	17 763	13 761	16 084
Banque Nationale Agricole (dépôt)	5 293	4 101	4 793
Banque Nationale Agricole (distribution)	3 529	2 733	3 195
Total	26 585	20 595	24 072

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2023 à D : 58.024, contre D : 825 au 30 septembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	57 000	-	-
Redevance du CMF	884	733	944
TCL	140	92	119
Achats titres à payer	-	-	246
Total	<u>58 024</u>	<u>825</u>	<u>1 309</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2022

Montant	10 279 095
Nombre de titres	101 165
Nombre d'actionnaires	784

Souscriptions réalisées

Montant	87 263 718
Nombre de titres émis	858 834
Nombre d'actionnaires nouveaux	504

Rachats effectués

Montant	-87 356 384
Nombre de titres rachetés	-859 746
Nombre d'actionnaires sortants	-468

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-18 563
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	31 650
Régularisation des sommes non distribuables	-2 150

Capital au 30-09-2023

Montant	10 197 366
Nombre de titres	100 253
Nombre d'actionnaires	820

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 113.653 pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2023, contre D : 92.039 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	Année 2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	40 765	118 363	20 656	57 049	78 803
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	72 888	217 690	71 383	234 389	310 376
TOTAL	113 653	336 053	92 039	291 438	389 179

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2023 à D : 12.616, contre D : 21.583 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2022, il représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et certificats de dépôt et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	12 616	26 487	3 575	11 545	15 993
Intérêts des certificats de dépôt	-	6 112	18 008	33 865	64 484
TOTAL	12 616	32 599	21 583	45 410	80 477

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	Année 2022
Intérêts des pensions livrées	67 582	397 501	-	-	4 363
TOTAL	67 582	397 501	-	-	4 363

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2023 à D : 26.585, contre D : 20.595 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2022, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Année</u> <u>2022</u>
Commission de gestion	17 763	68 271	13 761	41 957	58 041
Commission de dépôt	5 293	20 345	4 101	12 503	17 296
Commission de distribution	3 529	13 563	2 733	8 335	11 530
Total	26 585	102 179	20 595	62 795	86 867

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2023 à D : 3.415, contre D : 2.622 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2022, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Année</u> <u>2022</u>
Redevance du CMF	2 961	11 379	2 294	6 993	9 674
TCL	451	1 780	328	909	1 250
Autres	3	6	-	4	5
Total	3 415	13 165	2 622	7 906	10 929

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.